



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

représentativité

Question écrite n° 53267

Texte de la question

Mme Ségolène Royal interroge M. le ministre délégué aux relations du travail sur la représentativité des syndicats français. L'Union nationale des syndicats autonomes (UNSA) vient de se voir refuser le statut d'organisation syndicale représentative au niveau national et interprofessionnel par le Conseil d'État. Seules la CGT, la CFDT, Force ouvrière, la CFTC et la CFE-CGC sont reconnues comme représentatives par l'arrêté du 31 mars 1966. Pourtant, avec 307 000 adhérents, les effectifs de l'UNSA dépassent ceux de la CFTC et de la CFE-CGC. On constate par ailleurs une érosion du syndicalisme en France puisque, en 25 ans, la proportion de salariés syndiqués a diminué de moitié pour atteindre 8 % en 2003 contre 16 en 1978 et 30 % en 1950. Une réforme complète de la représentativité des syndicats s'impose. Par conséquent, elle lui demande d'initier au plus vite une réflexion sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [Mme Ségolène Royal](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 53267

Rubrique : Syndicats

Ministère interrogé : relations du travail

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 décembre 2004, page 9869